



ASSEMBLEE IUFE

Prof. Bruno Strasser, Président

bruno.strasser@unige.ch

Assemblée de l'IUFE
Mardi 28 juin 2016 de 17h à 19h
Pavillon Mail, 40 bd du Pont d'Arve
Salle PM234
PV adopté

Corps professoral

Bruno Strasser, SCIENCES, Président de l'Assemblée

Anne Sgard, SES

Jean-Luc Dorier, FEP (excusé à cette séance)

Frédéric Yvon, FORDIF

Greta Pelgrims, MESP (excusée à cette séance)

Olivier Maulini, FEP

Corps des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche (CCER)

Anne Monnier, IUFE

Roland Emery, IUFE

René Rickenmann, FPSE (absent à cette séance)

Christophe Laenzlinger, LETTRES

Glaís Sales Cordeiro, FAPSE

Etudiant-e-s

Nicolas Walter, ADEFEP

Jean-Paul Derouette, MEES

Membres invités de manière permanente

Isabelle Mili, directrice, IUFE

Walter Loosli, directeur adjoint, IUFE

Sophie Canellini, conseillère aux études, IUFE-Forensec

Christian Stücki, en remplacement de Sonia Bühler adjointe administrative IUFE

Myriam Vitali Capraro, secrétariat des stages IUFE, PAT

Stéphanie Castanier, représentante des enseignants du secondaire I, FAMCO.

Claire Ragno-Paquier, représentante SPG

Waël Almoman, représentant des enseignants secondaire II, UCESG

Aline Meyer, conseillère aux études IUFE-FEP/MESP

Ordre du jour :

1. Approbation de l'OJ
 2. Approbation du PV du 26 mai 2016
 3. Point FEP : M02194 et PL11926
 4. Point FORENSEC
 - Reconnaissance Forensec : approbation du règlement à soumettre à la CDIP suite à la lettre CDIP du 30 mars dernier.
 - Rentrée Forensec 2016-17 : approbation du règlement d'études 2016 ainsi que des deux plans d'études (disciplinaire et bi-disciplinaire)
 5. Composition de l'assemblée 2016-2017
 6. Divers
-

Le Président Bruno Strasser ouvre la séance et remercie l'ensemble des membres pour leur présence.

1. **Approbation de l'OJ**

L'OJ est approuvé à l'unanimité

2. **Approbation du PV du 26 mai 2016**

- Glais Sales Cordeiro était présente à cette séance
- **Préciser que :** Sophie Canellini, Conseillère aux études IUFE/Forensec
Aline Meyer, Conseillère aux études IUFE/Fep//Mesp

3. **Point FEP : M02194 et PL11926**

La motion MO2194 a été examinée par le plénum. La Conseillère d'Etat, au nom du Conseil d'Etat, a informé qu'elle souhaitait conserver la durée de la formation primaire à 4 ans, avec renfort de la partie pratique. La motion est renvoyée en Commission de l'enseignement supérieur.

Le PL11926 et son exposé des motifs doivent être examinés à la 3^{ème} session du Parlement. Le 1^{er} septembre 2016. Le DIP émet quelques réserves sur une issue favorable au maintien de la formation à 4 ans. Le PL pourrait être envoyé à la Commission de l'enseignement supérieur. A suivre.

LA FEP célèbre ses 20 années d'existence à l'automne 2016. Une fête sera organisée pour l'événement, qui pourrait être couplée à celle de la Forensec si la reconnaissance CDIP est devenue définitive. Ces 2 fêtes auraient vraisemblablement lieu entre octobre et novembre 2016.

L'ADEFEP fait part de sa volonté de lancer un référendum afin de s'opposer au projet de loi. Il leur est communiqué de s'adresser, pour ce faire, aux Associations d'enseignants SPG-AFS...

4. **Point FORENSEC**

- **Reconnaissance Forensec : approbation du règlement à soumettre à la CDIP suite à la lettre CDIP du 30 mars dernier.**

Un retour est donné sur la demande de reconnaissance auprès de la CDIP et des conditions posées par cette dernière.

La Conseillère d'Etat a rencontré la CDIP (Madame Madeleine Salzmänn, cheffe de l'Unité de coordination Hautes écoles et Monsieur Hans Ambühl, secrétaire général de la CDIP) afin d'aborder les différents problèmes liés à la reconnaissance du titre MASE pour l'IUFE. Des éléments de recadrage ont été discutés de façon à ce que l'institut réponde à toutes les conditions pour conserver la reconnaissance.

Toutefois, Madame Torracinta a pris la décision de maintenir le stage en responsabilité en 1^{ère} année pour entrer en formation, ce qui va à l'encontre de la conception de la CDIP des stages en accompagnement (dotés d'un rôle principal) et des stages en responsabilité (dotés d'un rôle subsidiaire). A noter qu'une des exigences de la CDIP est d'augmenter le stage en accompagnement.

Une réponse de la CDIP sera vraisemblablement communiquée en octobre 2016, en sachant que les Commissions restent souveraines quant à la décision finale qui doit être prise.

Le règlement CDIP compatible est présenté, commenté point par point et discuté. Les points essentiels ayant impliqué des changements sont explicités :

- condition 2.2

Liste des disciplines enseignées à la Forensec => diplôme où sera ajoutée une mention pour les diplômes reconnus uniquement au niveau cantonal, disciplines enseignées seulement au secondaire II.

- condition 2.8, stage en responsabilité et stage en accompagnement rééquilibrés l'un par rapport à l'autre.

L'article 10 p11 contient la majeure partie des modifications. Le stage annuel en accompagnement n'est plus de 30h mais de 90h.

Ce règlement sera soumis, après le vote de l'assemblée, au Rectorat.

Ce même règlement a déjà été vu par le Service juridique de l'université (Mme Pun), et par la Conseillère d'Etat.

Le règlement est voté :

11 OUI
0 NON
0 ABSTENTION

- **Rentrée Forensec 2016-17 : approbation du règlement d'études 2016 ainsi que des deux plans d'études (disciplinaire et bi-disciplinaire)**

Les deux plans d'études :

L'objectif était d'arriver à un équilibre entre la 1^{ère} et la 2^{ème} année.

94 crédits pour la maîtrise disciplinaire

116 crédits pour la maîtrise bi-disciplinaire

Les 2 plans d'études sont votés :

10 POUR

0 NON

1 ABSTENTION

Le règlement d'études 2016 :

Les points principaux abordés, explicités et commentés sont :

- Condition 2.2 CDIP, les intitulés
- 2 maîtrises différentes : présentées et explicitées
- Traduction du titre en anglais effectuée => sur ce point, une proposition est faite du terme DUAL en lieu et place de BI
- Le point sur l'évaluation :
 - organisation des stages
 - les différentes instances
 - CSDS est anciennement CSD2
- L'article 19 ajouté pour les mesures compensatoires (sur ce point une directive interne va être rédigée pour expliciter et modéliser le fonctionnement des mesures compensatoires et des stages).

Ce règlement d'études a été relu par le Service juridique de l'université, par Madame Madeleine Salzmann de la CDIP et par le traducteur de l'université.

Les modifications communiquées en séance sont toutes notées et seront intégrées au document.

Le règlement d'études est voté :

11 OUI

0 NON

0 ABSTENTION

Ce règlement et ces deux plans d'études seront soumis, après le vote de l'assemblée, au Rectorat.

5. Composition de l'assemblée 2016-2017

MEES : Jean-Paul Derouette termine son mandat de président du MEES. En septembre, les étudiants de la formation en secondaire décideront d'un remplaçant.

Il transmet à l'Assemblée ses remerciements pour ces 2 années de collaboration.

Le président de l'assemblée et les membres le remercient à leur tour.

SPG : Claire Ragno Paquier sera remplacée pour 2016-2017 par Monsieur Yann Volpé.

Elle est remerciée pour son aimable collaboration.

La séance est levée à 18h20.